République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200720-43-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

N° 43/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 09 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 juillet 2020,

Objet de la délibération :

Élection des vice-Présidents de la Communauté de Communes Loue Lison

Nombre de membres		
- En exercice :	97	
- Présents titulaires :	88	
- Absents		
· Dont suppléés :	3	
Dont représentés :	5	
· Excusés :	0	
· Non excusés	1	
- Votants	96	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt

Le seize juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. CHOPARD Félix à M. MAIRE Pierre, M. COLLINET Franck à M. JOUVIN Christophe, Mme FIETIER Danièle à M. CURIE Claude, Mme LEBLANC

VICHARD Françoise à M. OUDET Alain, M. POGLIANO Jean-Louis à Mme

LHERITIER Sylvie

Suppléé(e)s Mme SAGE Lydie par PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M.

CHEVRIAUX Nicolas, M. DALOZ Jean-Marie par M. LINIGIER Mathieu,

Excusé(e)

Procuration

Absent(e)s M. GAMELON Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Bonnefoi Frédéric, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1000l

- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-10-04-004 du 4 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires par commune,
- Vu le CGCT et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10,
- Vu la délibération n°42/20 fixant le nombre de vice présidents à 8,

Le Président rappelle que les vice-présidents, et les membres du Bureau le cas échéant, sont élus par le conseil au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3° tour et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des viceprésidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procèsverbal d'élection.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200720-43-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2020

A l'issue des opérations électorales, il ressort eu égard au nombre de viceprésidents librement fixé par le conseil communautaire à 8, que :

Madame FAIVRE Sarah	est élue	1 ^{ère} Vice-Présidente
Monsieur MARECHAL Philippe	est élu	2 ^{ème} Vice-Président
Monsieur BOUQUET Philippe	est élu	3 ^{ème} Vice-Président
Madame GUILLAME Isabelle	est élue	4 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur MARGUET Vincent	est élu	5 ^{ème} Vice-Président
Monsieur GROSHENRY Maxime	est élu	6 ^{ème} Vice-Président
Madame VAN DE WOESTYNE Nathalie	est élue	7 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur STADELMANN Jean-Claude	est élu	8 ^{ème} Vice-Président

Le conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin:

> Proclame les conseillers communautaires suivant élus :

CONSEILLERS	En qualité de	Nbre de voix
Madame FAIVRE Sarah	1 ^{ère} Vice-Présidente	Par 75 voix
Monsieur MARECHAL Philippe	2 ^{ème} Vice-Président	Par 78 voix
Monsieur BOUQUET Philippe	3 ^{ème} Vice-Président	Par 83 voix
Madame GUILLAME Isabelle	4 ^{ème} Vice-Présidente	Par 76 voix
Monsieur MARGUET Vincent	5 ^{ème} Vice-Président	Par 72 voix
Monsieur GROSHENRY Maxime	6 ^{ème} Vice-Président	Par 52 voix
Madame VAN DE WOESTYNE Nathalie	7 ^{ème} Vice-Présidente	Par 70 voix
Monsieur STADELMANN Jean-Claude	8 ^{ème} Vice-Président	Par 69 voix

- > Installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé,
- ➤ Autorise Monsieur Le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 16.07.20 Pour Extrait conforme,

GRENIER Président